

# ENTRETIEN DES VOIES VERTES

## TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE HALAGE

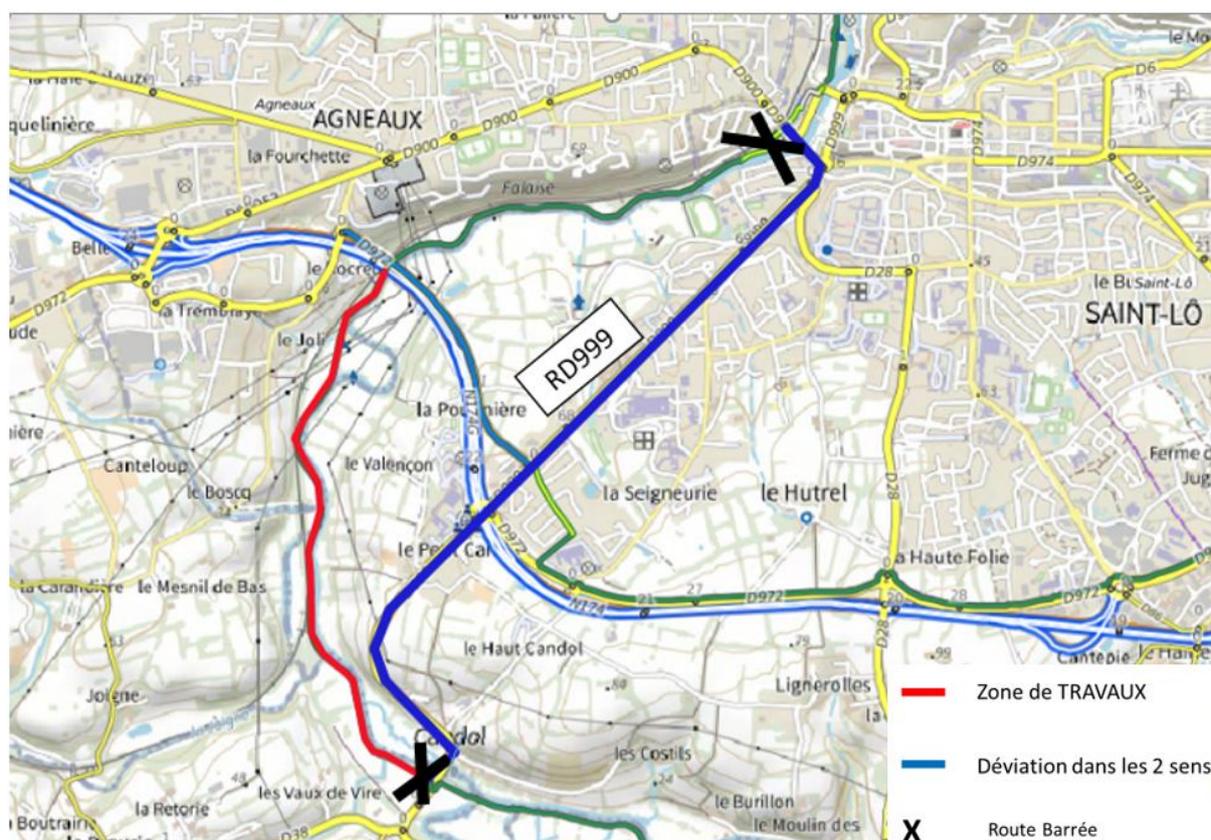
Pour améliorer le confort et la sécurité des usagers, le Département de la Manche va engager des travaux de renouvellement du revêtement sur 3 tronçons du chemin de halage situés sur les communes de Saint-Lô, Sainte-Suzanne-sur-Vire, Condé-sur-Vire et La Chapelle-sur-Vire. Dans ce cadre, la voie verte ne sera pas accessible sur ces tronçons, à partir du 28 août et jusqu'au 29 septembre (durée prévisible de 5 semaines).

### 1. Commune de Saint-Lô, entre la RD 900 et la RD 999 :

Les travaux consistent à réaliser le nivelage ainsi que la mise en œuvre de la couche de surface en sable stabilisé au liant hydraulique et du renouvellement de réseau d'eau pluviale.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- circulation interdite sur le chemin de Halage entre la RD 900 et la RD 999 ;
- une déviation sera mise en place dans les 2 sens pour les véhicules par Quai Joseph Leclerc, les RD 900, RD 999.

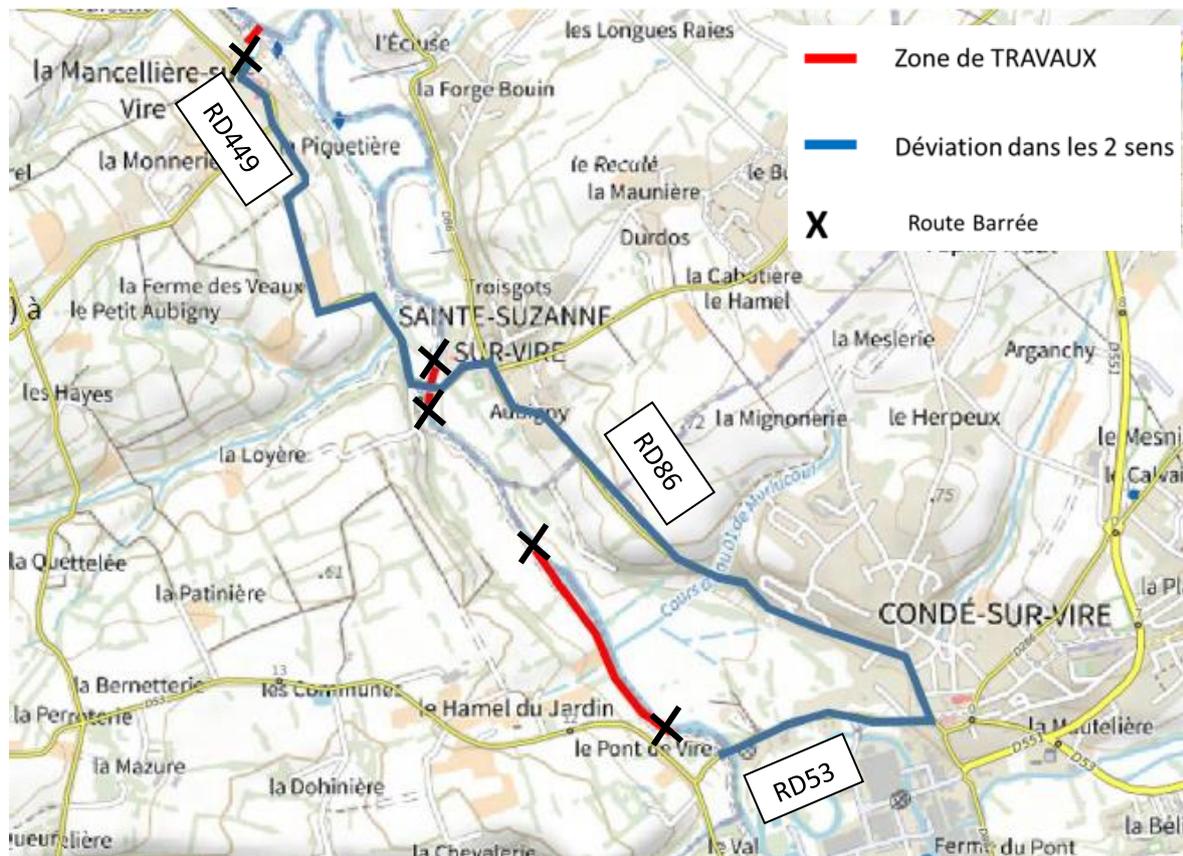


## 2. Communes de Sainte-Suzanne-sur-Vire et Condé-sur-Vire, entre la RD 53 et la RD 86 :

Les travaux consistent à réaliser le nivelage ainsi que la mise en œuvre de la couche de surface en sable stabilisé au liant hydraulique.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- circulation interdite sur le chemin de Halage entre la RD 53 et la RD 86 ;
- une déviation sera mise en place dans les 2 sens pour les véhicules par les RD449, RD 86 et RD53.

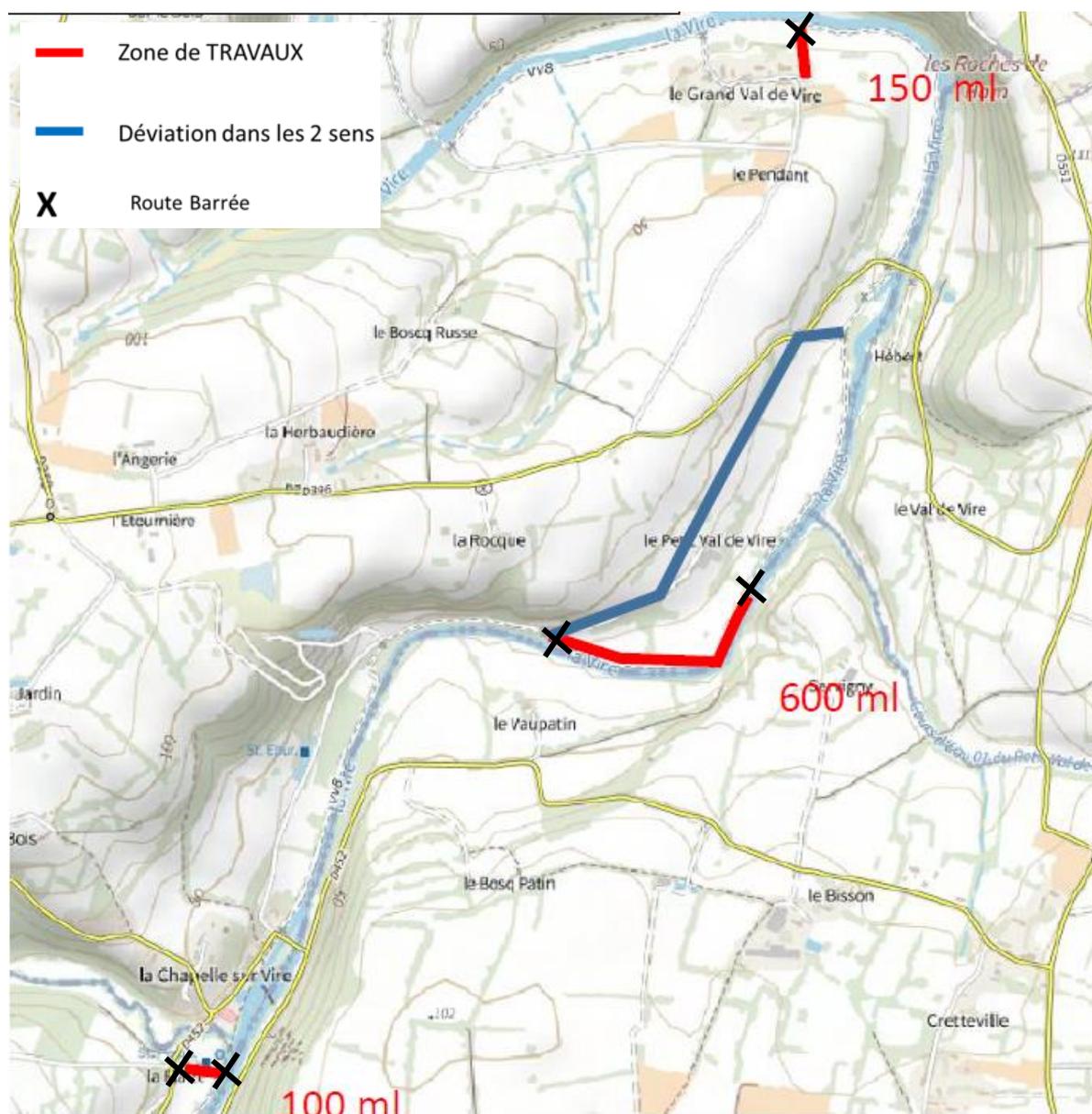


## 3. Commune de Condé-sur-Vire (La Chapelle-sur-Vire), entre la RD 452 et la RD 396 :

Les travaux consistent à réaliser le nivelage ainsi que la mise en œuvre de la couche de surface en sable stabilisé au liant hydraulique.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- circulation interdite sur le chemin de Halage sur les sections suivantes : Le grand Val de Vire, Le petit Val de Vire et La Chapelle ;
- une déviation du Moulin Hébert sera mise en place dans les 2 sens pour les véhicules par la voie communale La Chapelle



L'ensemble des déviations seront mises en place par l'Agence Technique Départementale du Centre Manche. Les travaux seront eux, confiés à l'entreprise COLAS.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant toute la période de travaux. A la fin de ces derniers, la circulation sera ensuite rétablie pour l'ensemble des voies.

Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et les invite à respecter la signalisation en place.